

PITHIVIERS LE VIEIL - CAISSE DES ÉCOLES

DÉLIBÉRATION D_0004_2024 DU

9 avril 2024

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

2023

	RÉSULTAT CA antérieurs	VIREMENT A LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A RÉALISER 2023	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
				Dépenses		
INVEST	-46 074,74 €		59 286,82 €		0,00 €	13 212,08 €
FONCT	98 896,53 €	47 694,74 €	10 053,73 €	Recettes		61 255,52 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	61 255,52 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		61 255,52 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait à Pithiviers le Vieil
Le 9 avril 2024

Délibéré par le Conseil Municipal
Le 9 avril 2024



Nombre de membres en exercice : 7
Présents : 6
Suffrages exprimés : 7
Abs : 0
Pour : 7
Contre : 0

Date de la convocation :

5 avril 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le